

les pouvoirs des représentants du Gouvernement royal du Laos, mais sans que l'affaire aille plus loin.

L'Assemblée a étudié une demande d'admission de la Mauritanie, contre laquelle le Maroc s'est élevé cependant, en déclarant que la Mauritanie était partie intégrante de son territoire et ne constituait pas un État souverain. Quand l'Assemblée eut voté pour l'admission de la Mauritanie, la délégation marocaine sortit de la salle et continua ensuite de s'absenter. On rapporte que le Maroc envisagerait ultérieurement de participer activement de nouveau aux travaux de l'OMS. Le Canada a voté pour l'admission de la Mauritanie.

Questions financières et budgétaires

L'une des principales fonctions de l'Assemblée a consisté à établir le barème des cotisations des nouveaux membres, qui étaient nombreux. On a décidé finalement que la plupart d'entre eux seraient appelés à verser en 1962 la quote-part la plus basse du barème, soit .04 p. 100 du budget annuel. La cotisation de plusieurs a été fixée cependant à .06. La quote-part du Canada pour 1962 sera de 2.82 p. 100 du budget, ce qui le situe au septième rang, après la Chine qui, en vertu d'une entente spéciale cependant, n'acquitte pas sa part en entier.

L'Assemblée a fixé à \$23,607,180 (É.-U.) le budget régulier de l'OMS pour 1962, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 1961. Certaines délégations se sont inquiétées de l'importance de cette augmentation, mais il faut dire qu'elle tient, pour une bonne part, à ce qu'on a inclus dans le budget régulier une partie du coût du programme de lutte contre le paludisme, soit 2 millions de dollars.

Cette lutte contre le paludisme, l'OMS et les gouvernements nationaux la poursuivent à l'échelle mondiale dans le dessein de faire disparaître complètement ce fléau qui compte parmi les plus grands qui affligent l'humanité. Il s'agit d'une entreprise mise en œuvre dans 61 pays ou territoires et qui doit en embrasser 19 autres. Le programme, au nombre des plus grandes tâches de l'OMS, a bénéficié jusqu'ici d'un financement bénévole; cette solution n'a pas été entièrement satisfaisante cependant, car elle n'assurait pas un revenu déterminé et ne se prêtait pas à des projets à longue échéance.

Les comités ont consacré nombre de séances aux moyens à prendre pour trouver une base solide et suffisante à la lutte contre le paludisme. Il en est résulté huit propositions différentes, qui ont abouti, après l'élimination des formules les moins acceptables, à une recommandation définie. Enfin, l'Assemblée a adopté une résolution permettant d'inclure le coût de la lutte contre le paludisme, étalé sur trois ans, dans le budget régulier.

Dangers des radiations ionisantes

Nombre des délégations ont affirmé sans ambages que la question des radiations ionisantes était, à leur avis, la plus importante de l'ordre du jour. L'ensemble des délégations semblait souhaiter que l'Assemblée exprime son inquiétude au sujet du